



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 11 mars 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 mars 2021**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mmes REBECHE, COURROS, M. PIQUER JONQUIERE, Mmes ZELLER (a procuration pour M GOSSELIN), THIEBLIN, CHAPUIS, MM. BRUEY, DARRIBEYROS, DAUBA (a procuration pour M. DELAS), Mme LAPORTE, M. MAULNY, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme ZELLER), M. DELAS (a donné procuration à M. DAUBA).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B

Délibération n° 13

DELIBERATION

Rapporteur : M. LAFOURCADE

Objet : Budget principal commune de Tartas – Approbation du compte Administratif 2020

Au terme de l'exercice 2020, les résultats du compte administratif de la VILLE de TARTAS, conformes au Compte de gestion 2020 de Mme la Trésorière municipale, s'établissent à :

Dépenses 2020 de fonctionnement réalisées : **3 091 559.80 €**
Recettes 2020 de fonctionnement réalisées hors excédent n-1 : **3 605 671.62 €**
Excédent de fonctionnement de n-1 repris en 2020 : 399 654.69 €
Résultat de clôture 2020 de fonctionnement : **913 766.51 €**

Dépenses 2020 d'investissement réalisées : **1 067 962.10 € dont 001 n-1 de 394 584.89 €**
Recettes 2020 d'investissement réalisées : **1 173 770.79 €**
Résultat de clôture en investissement : **105 808.69 €**
Restes à réaliser fin 2020 d'investissement Dépenses : **562 927.54 €**
Restes à réaliser fin 2020 d'investissement Recettes : **15 900.00 €**
Besoin sur restes à réaliser d'investissement : **- 547 027.54 €**
Besoin global sur investissement (réalisé et restes à réaliser) : **- 441 218.85 €**

Il est précisé que M. le Maire se retire et ne participe pas au vote.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021



ID : 040-214003139-20210319-2021_B13-DE

Après en avoir délibéré

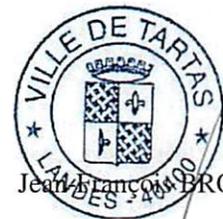
Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE approbation du compte administratif 2020.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.